

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 JANVIER 2017

COMPTE-RENDU

Le 19 Janvier 2017, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 18h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Guy GUÉGUEN**, Maire, suivant convocation du 12 janvier 2017.

Date d'affichage de la convocation : 12 janvier 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 25 janvier 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 23

Présents : Jean-Guy **GUÉGUEN**, François **de GOESBRIAND**, Jacques **AUTRET**, Clotilde **BERTHEMET**, Gilles **GAUTHIER**, Léonie **SIBIRIL**, Yolande **PAUGAM-VERDES**, Jean-Yves **BRIANT**, Oliver **BAILLOT**, Roselyne **LAMIDEY**, Bertrand **L' HOUR**, Florence **VALLERY-RADOT**, Isabelle **d'ARBOUSSIER**, Anne **KERVAGORET**, Sandrine **JACQ**, Gérald **GUÉGUEN**, Yann **CASTELOOT**, Alban **LE ROUX**.

Avaient donné procuration : Céline **PAUCHET** à Léonie **SIBIRIL**, Gaël **LE CLEACH** à Jean-Yves **BRIANT**, Patrick **BERNARD** à Olivier **BAILLOT**, Nicole **SEGALEN** à Gérald **GUÉGUEN**, Vanessa **LABROUSSE** à Alban **LE ROUX**.

Secrétaire de séance : Clotilde **BERTHEMET**.

Assistait également : Annie **SALIOU DGS**.

Avant d'ouvrir la séance Monsieur Le maire informe le conseil municipal qu'il a demandé à Gaël LE CLEACH absent ce soir de transmettre les félicitations de la ville de Carantec à Armel LE CLEACH vainqueur du Vendée Globe.

1. SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX CONCERNANT LES PROGRAMMES DE VOIRIE 2017-2018-2019-2020 :

Par une délibération du 27 octobre 2016, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur Le Maire à lancer une consultation pour les programmes voirie 2017-2018-2019-2020, selon une procédure adaptée, sous la forme d'un marché accord cadre en application des articles 27-28-79 et 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016,

Deux entreprises ont fait une offre. La commission d'appel d'offre réunie les 14 décembre 2016 et 11 janvier 2017 a retenu l'offre la moins distante, à savoir celle de l'entreprise COLAS qui a proposé une majoration des prix unitaires affichés dans le dossier de consultation de 6%, soit 2.5% de moins que le second candidat.

Monsieur le maire précise que les tarifs proposés par le candidat qui a fait la meilleure offre ont été comparés au marché précédent. A titre d'exemple le dernier chantier réalisé rue Louis Le Guennec aurait coûté 5% de moins avec les nouveaux tarifs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché pour la réalisation des programmes voirie 2017-2018-2019-2020 avec l'entreprise COLAS.

2. AVANT-PROJET RESTAURATION BATIMENTS ECOLE DE CALLOT :

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat a été passé avec le cabinet d'architecte LE SCOUR pour le projet de remise en état de l'ancienne école de Callot. L'objectif est, dans le cadre d'un programme comparable à celui de la remise en état de la maison du gardien de phare de l'île Louët, de remettre en état le bâtiment et de le proposer à la location avec une capacité d'accueil de 10 personnes. Ces locations pourraient être proposées à l'année sur des séjours courts de 3 ou 4 jours pour des tarifs de l'ordre de 400 € à 500 €. Le plan de financement prévoit de couvrir le cout des travaux par les locations.

Ce projet porte également sur la remise en état du préau qui serait affecté à des expositions saisonnières.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur François de GOESBRIAND qui présente les plans et le cout estimé de l'opération.

Le projet prévoit de conserver la maison dans son aspect initial et d'aménager dans l'existant un coin cuisine, une salle à manger, 3 chambres dont une accessible, une salle de bain et des toilettes accessibles et un cabinet de toilette. A l'étage une chambre permet le couchage de 4 personnes.

Le cout des travaux de remise en état de la maison, du préau et de ses abords est estimé à 220 000 € HT auquel il convient d'ajouter les honoraires 20 000 € HT et le mobilier 10 000 € HT.

Le cout global du projet est arrêté à 250 000 € HT pour une surface d'environ 100 m² pour la maison et 25 m² pour le préau.

Coût	
Travaux maison	185 000 €
Travaux préau	25 000 €
Aménagement des abords	10 000 €
Honoraires	20 000 €
Mobilier	10 000 €
Total	250 000 € HT

Le calendrier des travaux prévoit un démarrage avant l'été et une ouverture à Pâques 2018.

A la question de Madame Clotilde BERTHEMET, Monsieur François de GOESBRIAND répond qu'il n'a pas été possible de créer une mezzanine compte-tenu des hauteurs de plafond.

A la question de Madame Roselyne LAMIDEY concernant le coût de rénovation au m², il est confirmé que le projet est bien compris dans une enveloppe de l'ordre de 2 000 € maximum le m².

Concernant l'équilibre financier de l'opération, Monsieur Le Maire répond que les tarifs de location vont être de l'ordre de 500 € pour des séjours de 3-4 jours, ce qui est tout à fait envisageable. Il précise que ce type de séjours courts permet également de ne pas rentrer en concurrence directe avec l'offre déjà existante.

A la question de Monsieur Olivier BAILLOT, Monsieur Le Maire répond que la réalisation de certains travaux par l'AFPA, comme ce fut le cas pour l'île Louët est possible et qu'un contact a été pris à ce sujet. La difficulté est dans ce cas le respect du calendrier car les travaux sont conditionnés par les périodes de formation.

Madame Clotilde BERTHEMET voit un intérêt certain à la réalisation de ce projet qui permettra de proposer autre chose à ceux qui ne peuvent louer l'île Louët en raison de l'absence de disponibilité. Elle précise que les locataires seront gérés par l'Office de Tourisme comme pour l'île Louët.

Monsieur Bertrand L' HOUR dit son intérêt de voir ce projet se réaliser. Il permet le maintien en état de ce patrimoine qui fait partie de l'histoire de l'île.

Monsieur Yann CASTELOOT dit également son intérêt de voir ce projet se réaliser et pose le problème de l'absence d'abri pour les promeneurs qui ont raté la marée et qui sont contraints de rester sur l'île.

Monsieur Le Maire répond qu'un abri sera possible car dans le pignon des sanitaires, un espace reste disponible. Il pourra servir de réserve lors des expositions et d'abri en cas de besoin.

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avant-projet sommaire et le plan de financement et donne son accord pour solliciter des subventions.